

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 57152

Texte de la question

M. André Aschieri demande à M. le Premier ministre s'il peut lui préciser l'état actuel de la création d'une fondation de la mémoire de la Shoah, chargée de recueillir les fonds issus de la spoliation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Il lui rappelle que cette annonce, faite le 4 novembre 2000, prévoyait la mise en place de cette fondation au début de l'année 2001.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la création de la fondation pour la mémoire de la Shoah. La fondation pour la mémoire de la Shoah, dont la création a été décidée à l'issue des travaux de la commission présidée par M. Jean Mattéoli, a vu le décret validant ses statuts publié au Journal officiel le 26 décembre dernier. Le premier conseil d'administration s'est réuni le 6 février. Il a élu les personnalités qualifiées appelées à siéger en son sein. Le second conseil, réuni en formation plénière le 27 février dernier, a élu à la présidence Mme Simone Veil.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57152

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier Ministre Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 503 **Réponse publiée le :** 19 mars 2001, page 1631